

commentai la première de ces lettres. J'en vins ensuite à la seconde, que j'ai traduite, mais sans notes. *Hic terminus hæret.* »

Ajoutons que la traduction de cette seconde lettre n'a jamais été imprimée. Or, ce que La Monnoye ne croyait plus pouvoir entreprendre, en 1715, (il avait alors soixante-quatorze ans) il l'avait essayé huit ans auparavant, car c'est en 1707, qu'après avoir quitté Dijon, il vint s'établir à Paris. (Voir *Mémoires historiques sur la vie et les écrits de feu M. de la Monnoye*; par M. Rigoley de Juvigny. p. 53.) Il y avait alors trois ans que le chanoine de Rancé était mort, laissant aussi son œuvre interrompue; mais en tout cas, antérieure comme conception et comme exécution à celle de l'auteur du *Menagiana*. Je n'ai trouvé d'ailleurs aucune trace de correspondance entre ce dernier, et Louis de Chavannes de Rancé.

En comparant la traduction de la première épître, contenue dans ce recueil, à celle du chanoine lyonnais, il est impossible de ne pas reconnaître deux travaux très-différents, et dont le meilleur, j'ose le dire, n'est pas celui de La Monnoye.

Toutefois cette entreprise si bien conçue ne fut pas poussée plus loin que la fin du deuxième livre d'épîtres, sur les douze que contient l'ouvrage, en y joignant la première lettre du livre III, et l'une des Sylves d'Ange Politien, intitulée *Ambra*. Il paraîtra curieux d'apprendre maintenant comment la traduction de ces deux premiers livres et du poème d'*Ambra*, a vu le jour à la fin du siècle dernier, dans une publication où leur auteur n'est pas même nommé.

J'ai dit que Mathieu de Chavannes de Rancé, par son testament de 1729, avait créé une substitution au profit de l'aîné des enfants mâles à naître de son fils Barthélemy, et de l'aîné des enfants mâles du dit aîné, et toujours d'aînés en aînés, jusqu'à l'infini; et ceux-ci venant à décéder sans postérité, en faveur de l'aîné des enfants mâles à naître de sa